

Planification stratégique du GAC - Principes opérationnels du GAC

Séance 8

Sommaire

Objectif de la séance	p.1	Proposition des dirigeants pour la ligne d'action du GAC	p.1	Informations générales	p.1	Références	p. 2
---------------------------------------	-----	--	-----	--	-----	----------------------------	------

Objectif de la séance

Au cours de cette partie de la séance n°4 du GAC, le GAC procèdera à un débat suivi d'un vote décisif final. L'enjeu : approuver ou non la proposition, agréée par ses membres lors de l'ICANN82, de modifier les principes opérationnels du GAC concernant le calendrier des élections annuelles de la direction de ce dernier et la durée des mandats du président et des vice-présidents.

Proposition de la direction sur la ligne d'action du GAC

1. Le Comité est invité à statuer définitivement sur la modification visant à ce que les passations de pouvoir à la tête du GAC interviennent à l'issue de la Réunion générale annuelle de l'ICANN, en synchronisation avec l'entrée en fonction des directions du Conseil d'administration et d'autres communautés de l'ICANN. Comme lors de l'ICANN82, il est prévu que le président du GAC sollicite sur ce point un vote à main levée des membres présents, en application du principe opérationnel n°53 du GAC.
2. Le Comité est également invité à statuer définitivement sur l'ajustement du mandat du président du GAC (porté à trois mandats consécutifs de deux ans) et de ceux des vice-présidents (portés à deux mandats consécutifs de deux ans). De même, il est prévu que le président du GAC sollicite un vote à main levée des membres présents, conformément au principe opérationnel n°53 du GAC.

Informations générales

En application de son principe opérationnel n°53, le GAC a approuvé, lors de l'ICANN82, le lancement d'une procédure de révision de ses Principes de fonctionnement portant sur le calendrier des élections annuelles de sa direction et la durée des mandats de son président et de ses vice-présidents.

Les membres du GAC présents se sont accordés pour réviser le principe opérationnel n°31, afin que le cycle électoral annuel du comité s’achève lors de la seconde réunion de l’année civile. Cette modification permettra de synchroniser les transitions à la tête du GAC avec celles du Conseil d’administration de l’ICANN et d’autres communautés de l’ICANN, qui débutent leurs mandats à l’issue de la réunion générale annuelle. Les membres présents ont également validé la révision du principe opérationnel n°21, ajustant ainsi la durée du mandat du président du GAC à trois mandats biennaux consécutifs, et celle des vice-présidents à deux mandats biennaux consécutifs.

Conformément aux principes opérationnels du GAC, ces propositions de révision ont fait l’objet d’une consultation de 60 jours après la réunion. Aucune observation ni discussion n’a été formulée sur la liste de diffusion du GAC durant cette période.

En cas d’approbation finale, le personnel de soutien et le Groupe de travail sur l’évolution des principes opérationnels du GAC définiront les modalités transitoires requises pour l’application de ces changements.

Références

- Principes opérationnels du GAC : <https://gac.icann.org/operating-principles/operating-principles-june-2017>
- Lien vers la séance pertinente de l’ICANN82 du 8 mars 2025 - <https://icann82.sched.com/event/1vpVd/gac-operating-matters-discussion>

Gestion des documents

Titre	ICANN83 - Document d’information pour la séance du GAC - Planification stratégique du GAC - Principes opérationnels du GAC
Distribution	Membres du GAC (avant la réunion) et public en général (après la réunion)
Date de distribution	Version 1 : 28 mai 2025